

FONDS D'URGENCE ÉCONOMIQUE POUR L'AGGLOMÉRATION BOULONNAISE

La **Communauté d'agglomération du Boulonnais** met en place **un fonds d'urgence économique** s'adressant aux commerçants, artisans, travailleurs non salariés (TNS) des entreprises de moins de 11 salariés (y compris les micro-entreprises) afin de les aider à affronter cette période difficile.

Ce fonds d'aide de **300 000 €** sera géré par Initiative Boulogne-sur-Mer et les demandes seront préalablement instruites auprès de la Chambre de Commerce et de l'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et de BGE Littoral Opale.

Modalités : Aide à destination des commerçants, artisans, auto-entrepreneurs, ... d'un montant de 1.000€ à 2.000€ (sous réserve d'instruction) versée en une seule fois sous forme d'une avance remboursable à taux zéro (remboursement dans les 12 à 24 mois avec un différé de remboursement de deux mois après la reprise normale de l'activité). Il s'agit d'un prêt d'honneur attribué directement au dirigeant, qu'il s'engage à rembourser.

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE



**Communauté
d'agglomération**
du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

CONTACTS

**CHAMBRE DE COMMERCE
ET DE L'INDUSTRIE**

Tél. : 03 21 46 00 00

Mail :

covid19@littoralhautsdefrance.cci.fr

**CHAMBRE DE MÉTIERS
ET DE L'ARTISANAT**

Tél. : 06 15 60 29 91

Mail : t.dilly@cma-hautsdefrance.fr

BGE LITTORAL OPALE

Tél. : 03 21 87 98 86

Mail : cdruon@bgelittoralopale.com